COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE · COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LEGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 6 septembre 2022
Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres votants : 23
Etaient présents (20) : BOURLIATAUD Isabelle ; BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude, SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe
Pouvoirs (3) : DIDIERRE Jean-Gérard à BOURLIATAUD Isabelle ; DEBLOIS Marie-Noëlle à BROUSSE Didier ; LAUBARY Dominique à FOUR Franck
Absents excusés (2) : BLANQUET Géraldine ; LEYGNAC Roland
Absents (0) :
Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2022-70 : Cotisation RIS 2022

Monsieur Le Président fait part de l'appel à cotisation du RIS pour 2022 qui se répartit comme suit : 1,05 € par habitant et une adhésion de 310 € par an, soit (1,05 € X 5457) + 310 € = 6 039,85 €.
Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée en 2015 engageant la Communauté de Communes pour 3 exercices et que depuis une convention annuelle est proposée à chaque exercice.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
- DE VERSER une cotisation de 6 039,85 € au Relais Infos Services au titre de l'exercice 2022

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20220912-2022-70-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Communauté de communes BRIANCE • COMBADE
4 place Eugène Degrassat . 87130 . Châteauneuf-la-Forêt
Tél. 05 55 69 39 32 - Fax 05 55 69 46 88
E. mail : cdc@briancecombade.fr

Imprimé sur papier recyclé

- DE PRECISER que cette somme a été inscrite au budget de la collectivité ;
- D'AUTORISER M. Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 12 septembre 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE COMBADE
CHATEAUNEUF LA FORÊT
87130

Le Président
Yves LE GOUFFE

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20220912-2022-70-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022